

Christelle PETEX-LEVET

Députée de la Haute-Savoie

Conseillère Départementale de la Haute-Savoie

Ministère de la Justice
Monsieur le Ministre Eric DUPOND-MORETTI
Hôtel de Bourvallais
13 Place Vendôme
75042 Paris Cedex 01

CPL/MF/23/139

La Roche-sur-Foron, le 22 mars 2023

Monsieur le Ministre,

J'ai récemment eu l'occasion de rencontrer à ma permanence parlementaire l'Association Tutélaire des Majeurs Protégés de Haute-Savoie. L'association est membre des structures représentatives de la protection juridique au niveau national. Ensemble, nous avons eu l'occasion de faire un état des lieux de la situation du secteur mais également des enjeux et des défis à venir.

Dans le but d'améliorer durablement le fonctionnement des structures professionnelles et associatives de protection des personnes majeures, un cabinet de consulting indépendant a réalisé en 2020 une étude d'impact socio-économique dont vous trouverez une copie ci-joint pour votre parfaite information.

Cette étude démontre à quel point ces structures, principalement financées par des finances publiques, sont importantes tant au niveau social qu'économique et à quel point leur ratio bénéfice/coût est positif.

Malheureusement, le secteur connaît un grand manque d'employés. En effet, la demande est de plus en plus accrue et les budgets attribués malheureusement peu extensibles. Les structures font en sorte de permettre à leur personnel d'évoluer en interne pour pallier aux nouveaux besoins. Toutefois, cette solution ne permet pas de résoudre toutes les problématiques. Les Fédérations nationales de services mandataires judiciaires à la protection des majeurs souhaiteraient, autant que faire se peut, que les budgets qui leurs sont alloués soient revus à la hausse afin de pouvoir continuer à effectuer leurs missions dans des conditions correctes et pérennes.

Par ailleurs, l'association m'a rappelé que les fédérations nationales de services mandataires judiciaires à la protection des majeurs sollicitent depuis de nombreuses années la création d'un poste de délégué interministériel consacré à ce secteur si spécifique et requérant une attention toute particulière. En effet, la communication avec les institutions gouvernementales est parfois compliquée car la protection juridique des majeurs dépend, comme vous le savez, à la fois du Ministère de la Justice et du Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées. Je profite donc de ce courrier pour vous réitérer cette demande qui m'a été rappelée.

Enfin, l'Association Tutélaire des Majeurs Protégés de Haute-Savoie a souhaité m'alerter sur les fortes tensions créées par le SEGUR de la santé au sein même des antennes des services mandataires de protection judiciaire à la protection des majeurs. En effet, une partie du personnel a pu en bénéficier selon ses fonctions mais ce n'a pas été le cas de tous les employés. Comme au sein des centres médico-sociaux, ces différences de traitement sont à l'origine de certaines discordances qui peuvent parfois nuire à l'organisation et à l'efficacité des équipes.

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Ministre, pour l'intérêt et la bienveillance que vous porterez à l'ensemble de ces informations et sollicitations et vous prie de bien vouloir y apporter toutes les suites que vous jugerez nécessaires.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Votre députée,



Copie : Monsieur Jean-Christophe Combe, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.